



CR CATSIS

MARDI 16 OCTOBRE 2018

Le PV de la séance du 10 juillet est approuvé.

Président : Monsieur le contrôleur général Jean-Paul Décellières

Élu **SNSPP-PATS 33** : Lieutenant Philippe Laquêche

CAT 2018-042 : Rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2019

Commentaire : *l'exercice est de plus en plus difficile compte tenu de la forte croissance démographique. Le CA a fait le choix de maintenir un niveau d'équipement permettant de préserver l'outil opérationnel. Le SUAP a augmenté de près de 26,3 % sur 10 ans.*

Les SP continuent d'être sollicités par les carences des ambulanciers privés. Or, ces interventions ne sont pas des missions propres des SDIS ; elles sont rémunérées à un coût inférieur au coût réel et ne sont pas toujours payées.

Pour plus de renseignements, le SNSPP-PATS reste à votre disposition

Le SNSPP-PATS 33 a voté favorable

CAT 2018-043 : Rapport sur l'évolution des charges et des ressources du SDIS 33 pour l'année 2019

Commentaire : *Pour plus de renseignements, le SNSPP-PATS reste à votre disposition*

Le SNSPP-PATS 33 a voté favorable

CAT 2018-044 : Montant des contributions 2019 des communes et EPCI au budget du SDIS 33

Commentaire : *Une augmentation de 1,27 % s'applique linéairement à la contribution 2018 de chaque collectivité. Cette augmentation permet 933 906,73 € de ressources complémentaires.*

Le SNSPP-PATS 33 a voté favorable

CAT 2018-045 : Concours 2013 des SPP de 1ère classe – répartition des recettes – modifications de la délibération n° CA 2018-032 du 13 juillet 2018

Commentaire : *Le SDIS 33 a organisé en 2013, le concours de SPP de 1ère classe avec 15 SDIS cocontractants. Il a encaissé un supplément de 126 256,38 €. Une répartition avait été acté en juillet 2018 mais une erreurs matérielles imposent de repasser après correction, ce dossier pour le valider. 72146,50 € sont remboursés aux 14 SDIS.*

Le SNSPP-PATS 33 a voté favorable

CAT 2018-046 : Mise en réforme de divers mobiliers et équipements

Commentaire : *sans commentaire*

Le **SNSPP-PATS 33** a voté favorable

CAT 2018-047 : Mise en réforme de véhicules et divers matériels

Commentaire : *sans commentaire*

Le **SNSPP-PATS 33** a voté favorable

CAT 2018-048 : Modalités de recours au vote électronique pour les élections des représentants du personnel 2018

Commentaire : *sans commentaire*

Le **SNSPP-PATS 33** a voté favorable

CAT 2018-049 : congés de formation professionnelle : prise en charge d'une partie des frais pédagogiques

Commentaire : *c'est la première fois que cette situation se présente au SDIS 33. Un SPP a sollicité un congé formation professionnelle et a sollicité la prise en charge de la moitié des frais pédagogiques. Le DDSIS nous indique que ce dispositif va être cadré car cela a un coût non négligeable.*

Le **SNSPP-PATS 33** a voté favorable

CAT 2018-050 : Mise en œuvre de la filière SPP issue des décrets du 30 avril 2012

Commentaire : *après avoir exposé l'historique de la filière, le Président rappelle les engagements de l'établissement suite à la signature du protocole, le 13 juillet 2018 mais également les engagements des personnels.*

Le **SNSPP-PATS 33** a voté favorable

CAT 2018-051 : Régime indemnitaire des sous-officiers SPP – modulation à compter du 1er décembre 2019 en lien avec la période de mise en œuvre de la refonte de la filière 2012

Commentaire : *Le régime indemnitaire des sous-officiers va être modifié à compter du 1er décembre 2019. Le gain résultant du reclassement indiciaire et de l'évolution du RI associé dont ils auront bénéficié dans le cadre de la mise en œuvre du protocole sera neutralisé et le salaire net antérieur sera maintenu en l'état. Cela correspond à la demande des SPP concernés, à savoir, ne pas perdre d'argent sur le salaire et la fonction. Ce dispositif sera sur 4 ans par tranches de 25% d'augmentation par an. Les SPP retrouveront le salaire à 100% soit dans 4 ans soient immédiatement dans le cas d'une mutation postérieurement à la date du 1er décembre 2019.*

Le **SNSPP-PATS 33** a voté favorable

CAT 2018-052 : Demande d'indemnisation de Messieurs Moreau, Mandary, Brannens, victimes d'incivilité.

Commentaire : *L'agresseur de nos collègues après jugement a été condamné à verser à chacune des victimes une somme de dommages et intérêts ainsi que les frais d'avocat. Suite à l'insolvabilité de l'agresseur, le SDIS 33 prend le relais et se retournera contre l'auteur de l'incivilité.*

Le **SNSPP-PATS 33** a voté favorable

CAT 2018-053 : Autorisation à défendre en justice – recours de M Bernard contre la société GAN – TGI de Paris –
requête n°RG 18/06171

Commentaire : *sans commentaire*

Le **SNSPP-PATS 33** a voté favorable

CAT 2018-054 : Remboursement du préjudice de Mme DUBOS du fait d'un bris de lunettes intervenu pendant le
service

Commentaire : *sans commentaire*

Le **SNSPP-PATS 33** a voté favorable

CAT 2018-055 : Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au bénéfice des SP Matha J-Michel, Lexteriaque
Thierry, Menaert Stéphane, Cabirol Frédéric, Rickebush Romain, Fructueux Franck et Gaudet
Ludovic – Tribunal correctionnel – requête n° 01 055

Commentaire : *sans commentaire*

Le **SNSPP-PATS 33** a voté favorable

CAT 2018-056 : Avenant à la convention interdépartementale d'assistance mutuelle et de coopération signée avec
le SDIS 24

Commentaire : *Quelques communes sont rajoutées dans la liste des communes de Gironde couvertes par le SDIS de
la Dordogne.*

Le **SNSPP-PATS 33** a voté favorable

CAT 2018-057 : Autorisation à signer un avenant n°4 au marché relatif à l'acquisition d'un système de traitement
des appels d'urgence, d'aide à la décision, de transmission de l'alerte, de l'alarme des personnels de gestion des
interventions, de supervisions de l'activité opérationnelle, de remontée d'information via Antarès et d'interopérabilité
avec les services extérieurs.

Commentaire : *le système devient obsolète car il faut assurer le suivi, non plus de 33 000 interventions mais plus de
100 000.*

Le **SNSPP-PATS 33** a voté favorable

INFORMATION : SDACR de suivi 2017